

Canadiens—qu'elle entraînerait l'entrée de produits contenant des poussières et éléments étrangers. D'abord, cela prouve un manque de confiance lamentable dans la Direction canadienne des aliments et drogues, manque de confiance injustifiable, à mon sens, vu les états de service de cette direction. Les députés à ma droite ont employé cet argument l'an dernier. Cette année, le ministre a ajouté au bill un certain nombre d'articles qui assurent des garanties supplémentaires. Celles-ci, à mon avis, devraient suffire pour dissiper les appréhensions exprimées par les députés de l'opposition officielle. Néanmoins, on se sert du même argument, tout comme si rien n'avait été ajouté au bill. Je suis porté à croire que les députés à ma droite se servent du danger de produits adultérés un peu comme d'un écran pour voiler leur opposition irrévocable à un contrôle rigoureux de l'activité de l'industrie des produits pharmaceutiques au Canada.

Il est temps pour les députés de se prononcer. Ou ils sont du côté des fabricants, ou ils sont du côté des Canadiens, pour qui il faut réduire le prix des médicaments. De deux choses l'une. L'écran qui les a si bien servis l'an dernier—car tout le monde s'inquiète de la sécurité des citoyens—est maintenant devenu très transparent. Il ne parvient plus à les cacher. Même s'ils le tiennent devant leur figure, leur arrière est sans protection.

La lutte pour protéger les consommateurs canadiens doit être menée sur le plan international aussi bien que national. Nous songeons à l'expression de McLuhan: «village global», et nous nous rendons compte qu'il avait raison, qu'il faisait preuve de clairvoyance en l'employant. Malheureusement, nous vivons dans un village global situé au milieu d'une jungle où règne l'appât du gain et l'avarice; nous devons présenter une mesure de sécurité et de planification urbaine pour ces habitants. Le bill actuel est un petit pas dans ce sens ou, pour employer une métaphore, une miette de pain alors qu'il faudrait une miche entière.

Bien des gens ont hâte que les prix des médicaments baissent. Nous de ce côté-ci de la Chambre, nous accepterons les miettes, mais après nous continuerons d'exiger morceau après morceau, en renforçant notre action jusqu'au point d'obtenir le pain entier. Je suis heureux qu'un grand nombre des députés des deux côtés de la chambre soient résolus à faire adopter ce bill et je suis persuadée qu'il ne constituera que la première étape d'un programme destiné à baisser les prix des médicaments jusqu'à ce que le consommateur canadien comprenne qu'il peut en acheter environ au prix de revient et non à un prix qui permet aux fabricants de réaliser d'énormes bénéfices. J'espère que le bill sera

voté rapidement et que ce sera la première mesure d'une série destinée à protéger le public canadien.

[Français]

M. René Énard (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, je suis en faveur de tous les moyens possibles visant à fournir au peuple canadien des médicaments de qualité à des prix moins élevés. A cause de l'intérêt que j'ai toujours manifesté dans le domaine du travail, on peut difficilement m'accuser d'être trop sympathique à l'égard des grosses industries et des gros profits qui se font aux dépens du salarié. Nous savons tous que l'ouvrier doit payer chaque chose qu'il obtient et je sais aussi que cet homme désire obtenir ce qu'il y a de mieux, lorsqu'il s'agit de la santé de sa famille. En aucun cas, la sécurité de sa famille ne doit être compromise.

Je ne faisais pas partie du comité spécial sur l'étude des médicaments et ceci est probablement un désavantage pour moi. Cependant, je peux maintenant examiner le problème du coût des médicaments de façon impartiale.

La loi proposée est fondée sur certaines données de la recherche qui datent des années 1959 et 1960 et qui sont fournies par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Ceci a été examiné, mais n'a pas été étudié à nouveau par la Commission royale sur les services de la santé qui, en 1964, a fait des recommandations fondées sur les données de 1960. Le comité spécial de la Chambre des communes a entendu plusieurs témoins en 1966 et 1967. Ils se sont presque tous reportés à des données qui remontent à 1959-1960 et qui ont été fournies par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce.

A l'exception de quelques comparaisons superficielles au sujet des prix, nous sommes actuellement à discuter un bill qui réglera l'avenir d'une importante industrie canadienne, et ce sans avoir fait une étude économique détaillée du rôle de cette industrie dans notre société canadienne, sans avoir des données adéquates sur la vraie répartition du coût des médicaments, c'est-à-dire par âge, maladie, secteurs économiques, etc., sans avoir fait une étude approfondie du rôle primordial que jouent les médicaments dans certaines maladies spécifiques telles que les maladies mentales, la tuberculose, etc., et sans attendre d'avoir reçu le rapport de l'analyse détaillée actuellement préparée par le Conseil économique du Canada sur le rôle que jouent les brevets dans notre industrie moderne.

Par exemple, il reste encore à déterminer le rôle que jouent les brevets comme facteur du prix élevé des médicaments au Canada. Le